

Royal Canadian Mounted Police  
Commissioner



Gendarmerie royale du Canada  
Commissaire

Guided by Integrity, Honesty, Professionalism, Compassion, Respect and Accountability

Les valeurs de la GRC reposent sur l'intégrité, l'honnêteté,  
le professionnalisme, la compassion, le respect et la responsabilisation

**16 JAN. 2018**

L'honorable Kevin Sorensen, C.P., député  
Président du Comité permanent des comptes publics  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Député,

Tel qu'énoncé par la lettre du 18 septembre 2017 du Ministre Goodale, dans laquelle le gouvernement du Canada s'engage à fournir au Comité permanent des comptes publics, d'ici le 31 janvier 2018, les réponses aux recommandations contenues dans son rapport intitulé *Rapport 1 – Le plan d'action Par-delà la frontière, des Rapports de l'automne 2016 du vérificateur général du Canada*, vous trouverez ci-joint la réponse de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

De la part de la GRC, j'aimerais remercier le Comité permanent des comptes publics pour son rapport et son intérêt continu à assurer la transparence, la reddition de comptes, la mesure du rendement et les rapports aux Canadiens et Canadiennes sur les résultats de cette initiative. Dans la mesure où le Comité nécessiterait plus d'informations sur ce rapport, la GRC se fera un plaisir de vous les fournir.

Sincèrement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel G.J. Dubeau', with a long horizontal line extending to the right.

Daniel G.J. Dubeau, sous-commissaire  
Commissaire intérimaire

Pièce jointe

c.c. : Malcolm Brown  
Sous-ministre, Sécurité publique

John Ossowski  
Président, Agence des services frontaliers du Canada



## COMPTE RENDU DES PROGRÈS PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES AU SUJET DU PLAN D'ACTION PAR-DELÀ LA FRONTIÈRE, DES RAPPORTS DE L'AUTOMNE 2016 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Recommandation 1 : Que Sécurité publique Canada (SP), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et Transports Canada (TC) remettent au Comité un rapport énonçant leurs nouveaux indicateurs de rendement, bases de référence et cibles, ainsi que les avantages obtenus sur le plan de la sécurité. Ce rapport devrait aussi expliquer clairement en quoi ces indicateurs de rendement sont appropriés pour mesurer les avantages attendus au chapitre de la sécurité.

Réponse : SP, l'ASFC, la **GRC** et TC fourniront un rapport énonçant leurs nouveaux indicateurs de rendement, bases de référence et cibles, ainsi que les avantages obtenus sur le plan de la sécurité.

Conformément à la recommandation du Bureau du vérificateur général dans le rapport de l'automne 2016, la GRC a mis au point un modèle logique ainsi qu'un cadre de mesure du rendement pour les trois initiatives Par-delà la frontière auxquelles participe la GRC : Connaissance de la situation, Shiprider et Interopérabilité radio. Le modèle logique et le cadre de mesure du rendement ont été mis en œuvre avec succès, permettant à la GRC de recueillir de l'information fiable et pertinente pour ces initiatives, qui visent à contrer rapidement les menaces et à appuyer l'application transfrontalière de la loi afin de protéger la frontière et le périmètre canado-américains et, en fin de compte, de contribuer à lutter contre l'activité criminelle ayant une incidence directe sur les Canadiens et l'économie.

Contrer rapidement les menaces grâce à la connaissance de la situation implique la détermination, l'analyse et l'élimination des lacunes en matière de surveillance aérienne, terrestre et maritime le long de la frontière canado-américaine. Les indicateurs de rendement utilisés comme base de référence sont les données de 2016 et les mesures incluent l'évaluation des lacunes et des vulnérabilités en matière de capacité, ainsi que des listes conjointes relatives aux capacités de connaissance de la situation. Cela favorisera une meilleure connaissance de la situation et l'établissement des priorités pour la correction des lacunes en matière de surveillance, afin d'aider la GRC à contrer les menaces avant qu'elles n'atteignent la frontière canado-américaine.

Les initiatives d'application de la loi à la frontière incluent l'initiative Shiprider, qui vise l'exécution d'opérations intégrées transfrontalières maritimes d'application de la loi entre le Canada et les États-Unis pour prévenir la criminalité transfrontalière, ainsi qu'un programme d'interopérabilité établissant un lien entre les systèmes radio canadiens et américains et une communication sécurisée en temps réel entre les organismes d'exécution de la loi canadiens et américains à la frontière et près de celle-ci.



L'initiative Shiprider élimine la frontière maritime internationale en tant qu'obstacle à l'application de la loi en permettant de mener des opérations de sécurité et d'application de la loi sans entrave, en facilitant les mesures de surveillance et d'interception transfrontalières, et en servant de multiplicateur de force et, éventuellement, de modèle pour d'autres initiatives de sécurité et d'application de la loi (intégrées) transfrontalières entre les États-Unis et le Canada. L'avantage obtenu sur le plan de la sécurité découle d'une meilleure coordination des interventions binationales et des enquêtes sur les crimes liés à la frontière, qui, en fin de compte, empêchent les criminels d'exploiter la frontière canado-américaine pour commettre des crimes transnationaux. Les indicateurs de rendement utilisés comme base de référence sont les données de 2016 et les mesures incluent le nombre d'équipes Shiprider formées et déployées et l'emplacement de ces équipes, ainsi que le nombre de fois que des équipes Shiprider ont fourni une aide durant des enquêtes canadiennes et internationales.

L'interopérabilité radio permettant la communication en temps réel de part et d'autre de la frontière constitue un atout durant la coordination des enquêtes binationales et des interventions rapides en cas d'incident à la frontière. L'interopérabilité radio améliorera grandement, pour les organismes canadiens et américains d'application de la loi, la capacité de combler les lacunes et de réduire les vulnérabilités, afin d'empêcher la contrebande et d'autres marchandises illégales d'entrer au Canada, où elles portent atteinte aux activités de perception de recettes du gouvernement. Les indicateurs de rendement utilisés comme base de référence sont les données de 2016 et les mesures incluent le nombre d'agents canadiens et américains formés sur la façon d'utiliser les outils et les procédures en matière de communication, le nombre de systèmes branchés avec succès et le nombre de procédures normales d'exploitation mises en œuvre, le pourcentage d'organismes d'application de la loi ayant la capacité de communiquer au moyen de systèmes interopérables et le nombre d'essais de connexions montrant que l'accès est fiable et sécurisé.

Les nouveaux indicateurs de rendement sont conçus pour déterminer dans quelle mesure les menaces sont rapidement contrées et les partenariats transfrontaliers d'application de la loi permettent d'obtenir les avantages découlant d'une frontière canado-américaine sécuritaire et, en fin de compte, sont mesurés à l'aide des résultats de l'application de la loi (p. ex. le nombre d'interceptions à la frontière, le nombre de personnes accusées, le nombre d'occurrences, etc.).

Les données recueillies par l'entremise de ces indicateurs de rendement amélioreront aussi la capacité de la GRC à :

- soutenir la préparation opérationnelle
- coordonner l'établissement des priorités en matière d'investissements dans les technologies et d'achats de technologies



- orienter l'élaboration de politiques futures (p. ex. miser sur les avantages offerts par l'interopérabilité radio entre le Canada et les États-Unis en matière de sécurité)
- indiquer à quelle fréquence de l'information pertinente est échangée entre les deux pays
- cerner des domaines possibles de coopération future
- orienter l'élaboration de nouveaux modèles pour la coordination et l'application de la loi
- appuyer la détermination et la mise en œuvre d'améliorations à apporter aux systèmes et aux procédures

Le nouveau cadre de gestion du rendement permet de démontrer les avantages directs obtenus en matière de sécurité grâce à la réalisation des activités du plan d'action Par-delà la frontière. La GRC et le gouvernement du Canada tirent également avantage de ce cadre de façon indirecte, puisque ce dernier fournit à la GRC des données pertinentes pour mieux se positionner afin de composer avec le contexte de menace dynamique et en constante évolution à la frontière canado-américaine.